

FORUM : PNUE

QUESTION : Concilier exploitation et protection de la vie aquatique et terrestre

SOUMIS PAR : Australie

L'assemblée générale,

Se déclarant gravement préoccupée par les changements climatiques ayant un impact direct sur les écosystèmes terrestres et marins et ayant mis en place des Objectifs de Développement Durable 14 et 15 en 2015 pour protéger la vie aquatique et terrestre,

Constatant avec préoccupation que les océans au caractère vital, devenant de plus en plus pollués, subviennent aux besoins de plus de trois milliards de personnes, notamment par l'exploitation des ressources halieutiques,

Remerciant les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies lors de la conférence sur le développement et l'environnement du Sommet Planète Terre en juin 1992 sur la gestion durable des forêts, qui incite notamment les États à gérer leurs ressources,

Exprimant sa gratitude quant aux propositions de l'Objectif de Développement Durable 14 sur la protection de la vie aquatique qui incite à lutter contre la surpêche et la pêche illicite mais aussi à préserver certaines zones marines et à limiter l'acidification des eaux,

Rappelant que, selon les rapports de l'Organisation des Nations Unies pour l'ODD 14, la pêche maritime, participant à l'offre de plus de 200 millions d'emplois, contribue à l'épuisement rapide de nombreuses espèces de ressources halieutiques et empêche les efforts de protection qui sont ainsi liés,

Sachant que, selon l'Organisation des Nations Unies, 75% de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine et atteint donc la faune et la flore forcées à vivre dans des habitats inadaptés,

Observant avec regret, qu'entre 2010 et 2015 les zones forestières mondiales se sont réduits de 3,3 millions d'hectares alors qu'elles abritent non seulement la biodiversité mais aussi des populations notamment de cultures autochtones,

Ayant conscience qu'il faut agir dans les délais les plus courts pour éviter d'arriver à un point de non-retour,

1. *Déclare* la nécessité de limiter la surexploitation des océans

a. *Recommande* d'assurer l'efficacité des quotas de pêche déjà mis en place qui

diffèrent selon les pays pour éviter la surexploitation des milieux marins ;

b. *Encourage* le renforcement de surveillance pour faire face à la pêche illicite ;

c. *Propose* la construction de réserves marines qui couvriraient 30% des océans et où la pêche serait interdite ;

2. *Invite* les pays du monde entier à sécuriser le transport pétrolier en responsabilisant davantage les entreprises privées en instaurant des sanctions économiques et financières, à le limiter pour ainsi réduire le risque de marées noires ou encore à envisager des mesures de protection comme des barrages flottants ou encore des systèmes de pompage d'hydrocarbures ;

3. *Demande de nouveau* de promouvoir la gestion durable des forêts, en mettant un terme à la déforestation, en restaurant les forêts dégradées en les reboisant, en mettant en place un système d'aides internationales pour les états les plus pauvres n'ayant pas cette capacité de reboiser leurs espaces en les amenant ainsi vers une transition écologique ;

4. *Défend* la protection de la faune et la flore en créant des zones exclusives pour leur développement mais aussi leur reproduction afin de lutter contre leur extinction.